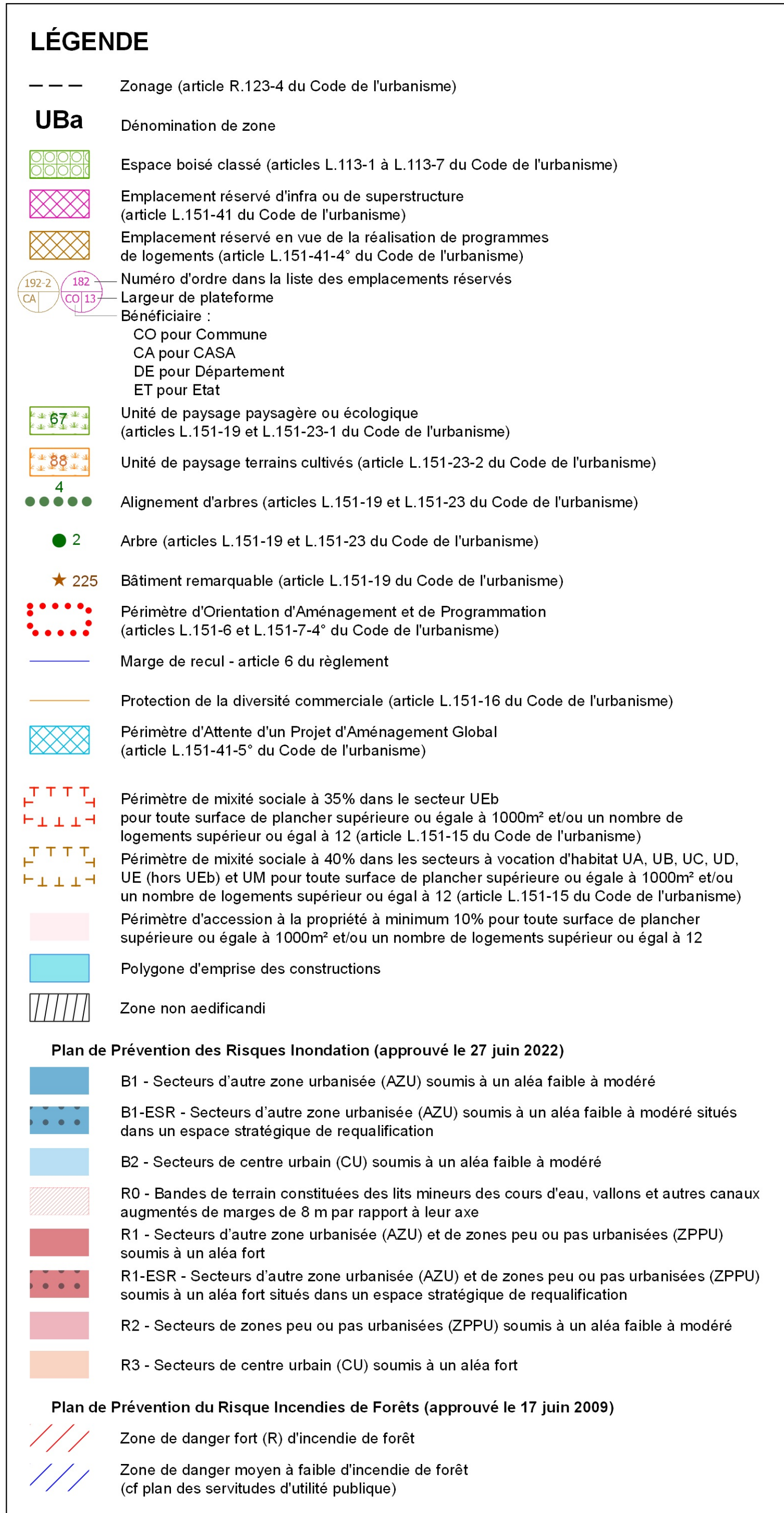




AVERTISSEMENT

"Le fond de ce plan est cadastral (source DGFiP de 2021) ; par convention de précision, il est rappelé en conséquence que les représentations graphiques sont figuratives. Notamment, à titre d'exemple, les tracés d'emplacements réservés d'infrastructure routières peuvent présenter des décalages par rapport aux études réalisées sur fond de plans topographiques."



PLU approuvé par DCM le 13 mai 2011

PLU révisé approuvé par DCM le 29 mars 2019

PROCÉDURES D'ÉVOLUTION DU PLU

Mise en compatibilité n°1 : 1er octobre 2021	
Modification de droit commun n°1 : 15 mars 2022	
Modification simplifiée n°1 : 17 février 2023	

